

R'NET LABEL NETTOYANT GRAISSSES CUITES

Dégraissant surfaces alimentaires en cuisine



EU Ecolabel :
FR/020/024



Contact alimentaire

Permet le nettoyage et le dégraissage des plans de travail, plaques de cuisson. Peu moussant. Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits ou services qui satisfont aux exigences environnementales.

Le pulvérisateur 750ml peut-être rechargé par l'emballage de 5L.

Mode d'emploi

Eteindre l'équipement.

Pulvériser le produit pur de préférence sur surface tiède.

Attendre quelques minutes puis essuyer avec une éponge humide.

Rincer à l'eau claire.

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

Conditionnements

Pulvérisateurs de 750mL

Bidon de 5L (recharge du pulvérisateur)

Données techniques

- ▶ Aspect : liquide voilé incolore
- ▶ pH : > 12,5
- ▶ Densité : 1,13 - 1,15

Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Le produit n'est pas destiné à un nettoyage industriel. Ne pas utiliser en association avec des produits acides. Ne pas utiliser sur aluminium et métaux légers. Ne pas appliquer sur une surfaces trop chaudes (75-80°C). Recycler ou éliminer les emballages conformément aux législations en vigueur. Flacon pulvérisateur recyclable, tête de spray non recyclable.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)3.87.32.83.97 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français. Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

30-09-2025 Ind. 1